

**Document à remplir et  
 retourner au  
 DRAAF/SRAL  
 avant le 30 avril**

**DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE 2020  
 Opérateurs professionnels mettant en circulation des matériaux  
 d'emballages en bois ou du bois concernés par le marquage NIMP 15**

Nom établissement : .....

Identifiant INUPP : .....

SIRET : .....

Signature (précédée de  
 la mention "lu et approuvé") :

Nom, prénom et fonction du signataire : .....

Fait à ....., le ..... / ..... / 20.....

Après lecture de ce document et de ses annexes, je certifie que :

- Mon établissement n'est pas concerné par la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les bois ou matériaux d'emballages en bois listés ci-dessous.
- Mon établissement appose une marque par site; si je dispose de plusieurs sites, un formulaire est renseigné par identifiant INUPP.
- L'activité de mon établissement consiste au moins en partie à la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les bois ou matériaux d'emballages en bois listés ci-dessous. Je remplis cette déclaration selon la campagne à venir et m'engage à respecter toutes les dispositions réglementaires liée à

Une notice explicative figure en annexe de ce document pour renseigner les volumes par classes (1 à 7)

cochez les cases correspondantes à votre activité, sauf cases grisées

Emballages en bois et bois		Activité						Destinataires			
code ligne	familles de marchandises soumises à marquage NIMP 15	Fabrication d'emballages	Volume fabriqué et marqué NIMP15	Réparation	Volume réparé et marqué NIMP15	Traitement à la chaleur HT	Volume traité conforme à la NIMP15	Nombre de fours, étuves ou séchoirs utilisés pour traiter HT	Exportateurs	Utilisateurs finals - vente directe	Professionnels de l'emballage
<b>A - Matériaux d'emballages en bois</b>											
A-01	Palettes	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N
A-02	Caisses	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
A-03	Boîtes d'emballages pour produits fragiles ou à forte valeur ajoutée	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
A-04	Tambours, caisses ou bobines d'enroulement de câbles	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
A-05	Bois de calage	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
A-06	Plateaux de chargement	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
A-07	Emballages de conifères provenant de zones délimitées dans lesquelles s'appliquent des mesures de lutte contre Bursaphelenchus xylophilus (nématode du pin)			O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
A-08	Emballages de conifères provenant de zones délimitées dans lesquelles s'appliquent des mesures de lutte contre Anoplophora glabripennis (capricorne asiatique)	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
A-09	Emballages de conifères provenant de zones délimitées dans lesquelles s'appliquent des mesures de lutte contre Fusarium circinatum (pitch canker)			O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
A-10	Autres emballages comportant du bois	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
<b>B - Bois</b>											
B-01	Sciages de résineux (bois de climat tempéré)					O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N
B-02	Sciages de feuillus (bois de climat tempéré)					O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
B-03	Morceaux de bois massif non traités servant à la réparation d'emballages					O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N
B-99	Autres types de bois					O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N

- classe 1 1 à 10 unités
- classe 2 10 à 100 unités
- classe 3 100 à 1000 unités
- classe 4 1000 à 10 000 unités
- classe 5 10 000 à 100 000 unités
- classe 6 100 000 à 1 million d'unités
- classe 7 plus de 1 million d'unités